

## PROCES VERBAL

Assainissement : vote compte administratif et compte de gestion 2013, affectation de résultats 2013, vote redevance assainissement et vote du budget primitif 2014 –

Commune : vote compte administratif et compte de gestion 2013, affectation de résultats 2013, vote des taxes communales et vote du budget primitif 2014 –

Questions diverses.

L'an deux mil quatorze, le trente avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal .....	11
Nombre de conseillers en service.....	11
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance.....	9
Nombre de pouvoirs.....	1
Nombre d'absents.....	1

Date de convocation : vendredi 22 avril 2014

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

LOUBINOUX Nathalie, DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, ANGLADE Michel, DERRIBES Laurent, VANDRAND Jean-Luc, CAPELLE Pierre.

Pouvoirs : CARRE Rodolphe donne son pouvoir à GERBER Corinne. CUBBEDU Alicia donne aussi son pouvoir à GERBER Corinne mais est annulé car un élu ne peut pas avoir 2 pouvoirs.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

## ASSAINISSEMENT

### Vote du compte administratif et compte de gestion 2013

Remarque préalable du maire concernant le vote des comptes administratifs assainissement et communes 2013 : Ce vote aurait du avoir lieu avant la fin du précédent mandat car l'exercice 2013 relève de la responsabilité de P Bion .Celui-ci n'a pas jugé bon de le faire.

Monsieur le Maire expose les comptes de 2013. Il ne prend pas part au vote.

**Excédent de la section investissement de 2013 : 26 495,21 euros**

**Excédent de la section de fonctionnement de 2013 : 7 191,65 euros**

*Vote : 10 voix POUR*

### Affectation de résultats

Le conseil municipal après délibération, décide des affectations suivantes au budget primitif 2014

Reports :

**Déficit reporté de la section investissement de 2013 : 8847,32 euros**

**Excédent reporté de la section de fonctionnement de 2013 : 2138,11 euros**

Soldes d'exécution :

**Section investissement (Excédent 001) : 26 495,21 euros**

**Section de fonctionnement (Excédent 002) : 7191,65 euros**

Restes à réaliser :

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

**En dépenses : 0 euros**

**En recettes : 0 euros**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

**Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 0 euros**

**Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 9329,76 euros**

*Vote : 10 voix POUR*

## Vote de la redevance assainissement

Le Maire propose qu'il n'y ait pas de modification de tarif pour 2014.

Terme fixe : 22,00 €

Prix au m<sup>3</sup> : 1,10 €

*Vote : 10 voix POUR*

## Vote du budget primitif 2014

Le Maire présente le budget prévisionnel pour 2014.

L'excédent pourra servir aux travaux d'assainissement et faire suite au diagnostic réseau fait en 2012 sur la commune. Des devis existent en mairie, ils seront étudiés. Se posent aussi le problème de l'élimination obligatoire des boues des stations d'épuration selon la réglementation en vigueur. Le Maire doit se renseigner du coût de cette opération auprès des sociétés spécialisées et demander des devis.

*Vote : 10 voix POUR*

## COMMUNE

## Vote du compte administratif et compte de gestion 2013

Le Maire expose les comptes 2013. Il est relevé que beaucoup de factures de matériel et matériaux concernant la restauration de la maison Boiron (nouvelle mairie) ont été affectées à tort dans le chapitre charges à caractère générale de la rubrique **Fonctionnement dépenses** au lieu de les mettre en **Investissement dépenses**. Ceci implique que la TVA, à peu près 20% de la somme totale que cela représente ne pourra pas être récupérée par la commune sur ces dépenses.

Concernant la dépense d'électricité, Pierre CAPELLE demande au Maire si l'arrêt de l'éclairage public entre 24 et 4h du matin a des répercussions sur la consommation d'électricité et la facture. Le maire ne peut pas lui répondre mais il vérifiera s'il y a un graphique de consommation.

*Vote : 10 voix POUR*

## Affectation de résultats

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Reports :

**Un excédent de fonctionnement de : 44 100,27 euros**

**Un excédent d'investissement de : 138 338,99 euros**

**Soldes d'exécution :**

**En section d'investissement (déficit 001) : 94 718,08 euros**

**En section de fonctionnement (déficit 002) : 24 270,72 euros**

**Restes à réaliser**

**En section d'investissement, les restes à réaliser sont de :**

**En dépenses : 293 953,07 euros**

**En recettes : 290 044 euros**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 euros.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

**Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0 euros**

Ligne 002 :

**Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 19 829 ,55 euros**

*Vote : 10 voix POUR*

## **Vote des taxes communales**

Le Maire propose de ne pas modifier les taxes :

Habitation : 9,54% de la valeur locative

Foncier bâti : 16,74% de la valeur locative

Foncier non bâti : 69,54% de la valeur locative

*Vote : 10 voix POUR*

Suite à la réunion du conseil communautaire, le Maire nous informe que la TOM (taxe sur les ordures ménagères) va augmenter cette année, elle passe de 11,33% à **14,18%**. Nos déchets ménagers sont traités au niveau de l'incinérateur et non plus à la décharge de Saint-Diéry ce qui occasionne un surcout.

## Vote du budget primitif 2014

Avant d'exposer les comptes, le Maire, en préalable, explique que lors des différentes réunions préparatoires du budget avec le comptable du trésor public, ce dernier a mis l'accent sur le fait que la commune était sous surveillance concernant les comptes de la salle multi-activités. D'après lui, cette réalisation est un peu trop ambitieuse pour une commune de la taille de VODABLE et ne laisse que très peu de marge de manœuvre d'investissement pour 2014 au minimum. Ce qui implique que durant cette année au moins, nous ne devons pas démarrer de chantiers qui nécessiteraient de nouveaux prêts. Nous nous limiterons à terminer la salle multi-activités et faire les travaux de voirie avec le SIVOM. Nous devons faire preuve de rigueur et de prudence.

Cela n'empêche en rien les prévisions pour 2015 et nous travaillerons à l'élaboration des dossiers pour les projets à venir et les demandes de subventions qui en découlent.

Le Maire expose ensuite le budget prévisionnel 2014 :

En **Fonctionnement**, un gros effort d'économie sera fait dans les dépenses à caractère général (-16 314 euros) en affectant les dépenses correctement pour récupérer la TVA quand cela est possible et en diminuant certains postes : par exemple, l'abonnement téléphonique qui comprenait le téléphone mairie, internet et le portable du Maire, pour au total de 2 000 euros/an. Il vient d'être modifié pour n'avoir que le téléphone mairie et internet pour 75 euros/mois, le Maire prenant à sa charge les frais de son téléphone portable.

Dans les recettes de **Fonctionnement**, Laurent DERRIBES fait remarquer que les loyers des terrains agricoles loués par la commune en 2013 n'ont pas été réclamés aux différents locataires. C'est un oubli et ils le seront en même temps que les loyers 2014.

En **Investissement** la somme prévue pour l'équipement de la salle multi-activité est de 29 714 euros, elle devra permettre d'acheter tables et chaises et voir pour équiper la cuisine. Pierre CAPELLE a demandé des devis.

Laurent DERRIBES fait remarquer que la facture concernant la réfection du chemin de Pignat en novembre 2013 n'apparaît pas dans le budget 2014. Ce chantier devait être subventionné à 50% par le FIC (fond d'intervention communal, subvention du conseil général) mais le dossier de demande de subventions n'a pas été fait par Pascal BION (Maire précédent). Il devait être présenté avant fin janvier 2014. Le Maire fera une demande qui pourrait être prise en compte en fin d'année.

*Vote : 10 voix POUR*

## Questions diverses

Concernant le mur de soutènement du chemin allant chez Pierre CAPELLE et qui se trouve chez Mr STUART, le Maire rencontrera Mr VIEVILLE qui est en charge du chantier pour une mise au point concernant la nature, le montant des travaux et les devis existants en mairie.

Pierre CAPELLE informe qu'une randonnée pédestre est organisée par l'association Fête du pain courant juin. Il souhaite l'aide des employés communaux pour ouvrir à nouveau une portion de chemin.